



**ARRETE**

*portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en Licence*

*3ème année*

*MATHÉMATIQUES ET INFORMATIQUE APPLIQUÉES AUX SC. HUMAINES ET SOCIALES - MIASHS  
parcours Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises (MIAGE)*

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE**

**Vu** le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys ;

**Vu** le décret n° 2022-1556 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2026-2027 en :

**Licence**

**3ème année**

**MATHÉMATIQUES ET INFORMATIQUE APPLIQUÉES AUX SC. HUMAINES ET SOCIALES - MIASHS  
parcours Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises (MIAGE)**

est composée comme suit :

- ALIGON Julien, Maître de conférences
- BERRO Alain, Maître de conférences
- SONG Jiefu, Maître de conférences

**Article 2**

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, 27/01/2026

**Hugues KENFACK**  
Président



La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2026-2027 en :